

DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE LONS LE SAUNIER

LOTISSEMENT « Beau Soleil »

PROGRAMME DES TRAVAUX

A - GENERALITES

Le lotisseur s'engage à exécuter les travaux décrits ci-après, et figurant au plan, pour la viabilité du lotissement.

B – VOIRIE

D'une emprise globale maximum de 8 m 00, la voirie sera en impasse.
La structure de la chaussée (5 m 00) se présentera comme suit :

- Terrassement pour fondation de chaussée,
- Géotextile,
- Couche de fondation en matériaux 0/80,
- Couche de base en matériaux 0/31.5,
- Pose d'un enrobé.

La structure du chemin piéton se présentera comme suit :

- Terrassement pour fondation de chaussée,
- Géotextile,
- Couche de base en matériaux 0/31.5,
- Couche de finition en sable stabilisé renforcé.

C - EAU POTABLE

Une canalisation de diamètre 125mm sera créée à partir du chemin du Paradis pour l'alimentation du lotissement jusqu'au poteau incendie (situé entre les lots n°11 et 12) puis l'alimentation en eau potable par une canalisation en diamètre 63mm.

Ventouse et vidange seront installées si nécessaire selon la topographie des lieux et en concertation avec le concessionnaire du réseau existant.

Regard de branchement :

Pose de tuyau PEHD de 25 mm de diamètre et construction de regards hors gel en limite de propriété pour l'emplacement du compteur d'eau.

D - ASSAINISSEMENT**1- Eaux usées**

Le lotissement sera alimenté par un réseau gravitaire de diamètre Ø 200 mm en PVC CR8, pour le raccordement des lots.

Chaque parcelle sera équipée d'un regard de branchement en PVC DN 315 mm situé en limite de propriété sur domaine privé et d'une conduite de branchement en DN 125 mm PVC. Le collecteur ainsi que les branchements seront soumis à des essais d'étanchéité et passage caméra, conformément aux dispositions réglementaires.

2- Eaux pluviales

Les eaux pluviales seront collectées sur chaque parcelle qui disposera d'un tabouret de branchement sous domaine privé.

Les tabourets de branchement seront redirigés à la canalisation diamètre 200 à 500 créée sous chaussée.

Les eaux pluviales des espaces communs et des voiries seront collectées par des grilles avaloirs ou ruisselleront jusqu'aux noues paysagères.

Les noues paysagères seront à leur tour collectées par des grilles avaloirs entre elles.

Les eaux de ruissellement du nouveau quartier seront retenues dans un bassin de rétention à ciel ouvert.

Le bassin sera dimensionné pour pouvoir accueillir des pluies de retour 20 ans avec un débit régulé de rejet, en sortie de bassin, dans le réseau communal de 8l/s. Il pourra donc contenir 124m3 d'eau (Méthode des volumes).

Une étude de sol a permis de montrer la quasi-imperméabilité du sous-sol. Les eaux pluviales ne pourront être évacuées par infiltration et devront être rejetées dans le ru existant sur le chemin des Epis pour arriver ensuite dans le réseau séparatif EP existant au sud de ce chemin.

E - ELECTRICITE

L'ensemble du lotissement sera alimenté par une ligne BT souterraine à créer depuis le chemin du paradis. Les boîtes de branchement et coffrets de raccordement seront installés au droit de chaque lot.

F - TELEPHONE

L'ensemble du lotissement sera alimenté par une ligne France Telecom souterraine à créer depuis le chemin du Paradis. Les boîtes de branchement et coffrets de raccordement seront installés au droit de chaque lot.

G - ECLAIRAGE

Des lampadaires sont prévus pour l'éclairage des espaces communs.

H – DEFENSE INCENDIE

La défense incendie sera assurée depuis le poteau incendie mis en place entre les lots 11 et 12.

I - ORDURES MENAGERES

Il sera mis en place une collecte de chaque foyer en porte à porte.